

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SARRALBE

2023/093

CONSEILLERS ÉLUS : 27 – EN FONCTION : 27 – PRÉSENTS : 18

SÉANCE EN DATE DU 18 OCTOBRE 2023

SOUS LA PRESIDENCE DE M. PIERRE-JEAN DIDOT, MAIRE.

POINT 6 : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION PEFC (PROGRAMME DE RECONNAISSANCE DES CERTIFICATIONS FORESTIÈRES) POUR LES FORÊTS COMMUNALES

Le conseil municipal,

Après avoir entendu les explications de M. Guy Rossler, adjoint au maire, qui explique la nécessité pour la commune de Sarralbe de continuer à adhérer au processus de certification PEFC afin d'apporter aux produits issus des forêts communales les garanties éventuellement demandées par les industriels, les négociants et les consommateurs concernant la qualité de la gestion durable de nos forêts.

Sur proposition de la Commission d'Administration Générale et des Finances,

À l'unanimité des voix,

Décide :

- de renouveler à compter du 1^{er} janvier 2024 pour une durée de cinq années, l'adhésion à la politique de la gestion durable définie par PEFC Lorraine et d'accepter que cette adhésion soit rendue publique,
- de signer et de respecter le cahier des charges du propriétaire forestier lorrain en vigueur,
- de respecter le règlement d'utilisation du logo PEFC en cas d'usage de celui-ci,
- de s'engager et de respecter le cahier des charges relatif à l'exploitation des bois qui seront façonnés et débardés sous la responsabilité de la commune,
- de s'engager à honorer la contribution unique d'un montant de 20 € (forfait) + 0,65 € x 694,24 ha soit 471,26 €,
- d'autoriser M. le maire à signer tout document se rapportant à cette adhésion.

M. le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération et informe que celle-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission en préfecture et de sa publication sur le site internet de la commune de Sarralbe : www.sarralbe.fr le 24 octobre 2023

La secrétaire de séance,
Marie Pierre MOURER



Sarralbe, le 24 octobre 2023
Le Maire,
Pierre-Jean DIDOT



Envoyé en préfecture le 24/10/2023

Reçu en préfecture le 24/10/2023

Publié le



ID : 057-215706284-20231018-2023_093-DE